

Rosny-sous-Bois, le 23 septembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SA SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

✚ *Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 27 juin 2022.*

Prise d'acte

✚ *Installation d'un nouveau membre au sein du Conseil municipal : Mme Odile TISSOT*

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un élu dans diverses instances

Adopté par 27 voix pour et 13 non-prises part au vote (5 URAM, M. Yoann CIANI et 7 R.E.S)

2. Mise à jour de la détermination de l'enveloppe maximale des indemnités, de la fixation des taux indemnitaires affectés au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués et de la détermination des majorations des indemnités de fonction pour le Maire et les Adjointes

Adopté à l'unanimité

3. Demande d'acquisition et de détention de pistolets à impulsion électrique

Adopté par 33 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

FINANCES

4. Ajustement des tarifs municipaux 2022-2023

Adopté par 33 voix pour et 7 abstentions (R.E.S)

MAISON DES ASSOCIATIONS

- 5. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association Union compagnie d'arc dans le cadre de la célébration de son bicentenaire**

Adopté à l'unanimité

- 6. Attribution d'une subvention ordinaire d'un montant de 200 € à l'Association départementale de défense des victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis – ADDEVA 93**

Adopté à l'unanimité

- 7. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € et d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € dans le cadre de l'organisation du challenge Antoine Martin 2022 à l'association Le Noble Art de Rosny**

Adopté par 35 voix pour et 5 abstentions (URAM)

- 8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Stade olympique de Rosny-sous-Bois - section judo dans le cadre du renouvellement de ses tapis d'entraînement d'un montant de 7 000 € - Approbation de l'avenant n°4**

Adopté à l'unanimité

- 9. Convention de participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour les établissements privés accueillant des élèves rosnéens en élémentaire**

Adopté à l'unanimité

FONCIER

- 10. Acquisition auprès de VINCI IMMOBILIER IDF d'un lot de copropriété au sein de la résidence REFLECTO – lot C3 de la ZAC Coteaux Beauclair – coque brute et jardin destinés à l'accueil d'une crèche de 60 berceaux (promesse et acte définitif)**

Adopté par 35 voix pour et 5 abstentions (URAM)

- 11. Retrait de la délibération n°25 du 30 juin 2021 approuvant la cession d'un emplacement de stationnement souterrain situé au sein de la copropriété 11-13-15 avenue du Général de Gaulle – 2/4 rue Guichard au profit des époux CREVEL**

Adopté à l'unanimité

- 12. Cession d'un emplacement de stationnement souterrain copropriété 11/13/15 avenue du Général de Gaulle – 2/4 rue Guichard au profit de Monsieur BOURGEOIS**

Adopté à l'unanimité

ESPACES PUBLICS

13. Conventions entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public, de réseaux propres à la collectivité, de communications électroniques d'ORANGE et de SFR NUMERICABLE sis rues des Berthauds (entre la rue Paul Cavaré et la rue Lech Walesa), des Carrières, Dr Variot, Jean Moulin, Roger Salengro, Saint-Claude à Rosny-sous-Bois

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

14. Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'Unité d'enseignement maternelle autisme de la maternelle Dolet

Adopté à l'unanimité

15. Convention de partenariat avec l'Association française de gestion de services « AFG Autisme » et la Ville de Rosny-sous-Bois pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des accueils de loisirs de Rosny-sous-Bois

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE

16. Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relatif à la gestion d'un multi-accueil de 40 berceaux dans le quartier des Portes de Rosny

Adopté à l'unanimité

CULTUREL

17. Convention annuelle de partenariat culturel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'établissement Ecole de la 2^{ème} chance pour la saison 2022-2023

Adopté à l'unanimité

18. Convention annuelle de partenariat culturel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Etablissement de service d'aide par la travail (ESAT) pour la saison 2022-2023

Adopté à l'unanimité

19. Convention annuelle de partenariat culturel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Etablissement public Ville Evrard pour la saison 2022-2023

Adopté à l'unanimité

SPORTS

**20. Dénomination du club house de la Boule Joyeuse de Rosny-sous-Bois
« Jean-Claude ORTS »**

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

21. Présentation des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

DIVERS

 **Point rentrée scolaire 2022-2023**